

Paris, le 3 avril 2018

Monsieur Xavier Petitrenaud
SAS Parqueterie du Beau Soleil
Le Beau Soleil
58 310 SAINT AMANT EN PUISAYE

Objet : Droit d'usage de la marque syndicale collective

Madame,

Nous avons le plaisir de vous confirmer que l'UFFEP, après avis de son Comité de Direction en date du 15 mars 2018, autorise le droit à faire usage de la marque syndicale collective « **Parquets de France** » à titre générique à la SAS Parqueterie du Beau Soleil sous le numéro 24 G.

Conformément à la décision du Comité de direction de l'UFFEP, d'alléger le rythme des audits (tous les deux ans), nous vous informons que le prochain audit de votre société aura lieu en 2019.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
Jean-Luc ROY

